

### **Modalités d'attribution**

Le prix reconnaissance GALA de la CCIVS est décerné par un jury indépendant.

- Le lauréat est sélectionné sur une base de pointage et tous les points seront attribués par les membres du jury indépendant.
- Le grand gagnant sera dévoilé lors de la soirée du Gala.
- Le lauréat recevra une Reconnaissance au Gala 2026 de la CCIVS.
- Le nommé doit être présent à la soirée de reconnaissance le 4 juin 2026.

### **Processus de sélection des récipiendaires**

#### **1ère étape : Appel de candidatures**

Un appel de candidatures est lancé auprès des membres et non membres de la CCIVS, via les médias locaux et tous les réseaux du milieu. Toute personne est appelée à suggérer un nom afin que la candidature soit étudiée par le jury.

#### **2ième étape : Évaluation des candidatures**

Le jury analyse toutes les candidatures reçues basées sur les quatre critères suivants :

1. Se distinguer par son leadership et son innovation pour l'ensemble de son œuvre au cours de sa carrière (30 points);
2. Avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de la région (30 points);
3. Avoir fait preuve d'un engagement social durant sa carrière (20 points);
4. Avoir fait preuve d'un engagement professionnel durant sa carrière (20 points);

#### **3ième étape : Sélection du lauréat**

Le lauréat sera sélectionné sur une base de pointage et tous les points seront attribués par un jury indépendant de la permanence.

#### **4e étape : Dévoilement du lauréat**

Le bâtisseur de l'année sera dévoilé lors de la soirée du Gala, le 4 juin 2026.

## MODALITÉS POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE :

- Transmettre ce formulaire dûment rempli par courriel à [developpement@ccivs.ca](mailto:developpement@ccivs.ca) avant minuit le 17 avril 2026
- Toute personne (**membre ou non membre de la CCIVS**) peut soumettre le nom d'une ou de plusieurs personnes qui répondent aux critères du prix « Reconnaissance » de l'Ordre des bâtisseurs de la CCIVS du gala annuel énoncés ci-dessous.
- Aucune personne ne peut soumettre sa propre candidature.
- Le texte de mise en candidature ne doit pas excéder 500 mots.
- Des entrevues téléphoniques avec les personnes ayant soumis une mise en candidature pourraient être effectuées par la permanence permettant d'identifier les candidats.